



ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 222-96-2023

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - Chemin de l'Athéa (lots 5 166 178 et 5 167 452)

AVIS est donné que le conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 18 décembre 2023, adoptait le règlement et le PPCMOI suivants :

- **Règlement 222-96-2023 amendant le Règlement de zonage 222-2008 afin d'autoriser l'usage « gîte touristique (café-couette) » pour le lot 2 314 669**
- **PPCMOI – Chemin de l'Athéa (lots 5 166 178 et 5 167 452)**
Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

La MRC des Pays-d'en-Haut a émis les certificats de conformité en date du 26 janvier 2024.

Le règlement et la résolution sont actuellement déposés au Service du greffe à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Une version sera également disponible sur le site Internet de la Ville dans les sections « Règlements municipaux » et « Séances du conseil municipal ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 29 janvier 2024.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA